



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce

Question écrite n° 99333

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) ayant noté avec intérêt l'annonce, le 25 avril 2006, d'un plan pour favoriser le commerce des fruits et légumes reposant « sur la promotion des produits et sur l'innovation » demande à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales les perspectives et les échéances de ce plan particulièrement opportun en cette saison estivale.

Texte de la réponse

Le plan annoncé le 25 avril 2006 pour favoriser le commerce des fruits et légumes a été engagé en étroite partenariat avec l'interprofession des fruits et légumes frais (Interfel) afin d'élaborer un plan de modernisation du commerce des fruits et légumes. Celui-ci repose sur deux priorités : la promotion des fruits et légumes avec notamment la signature et la diffusion d'une charte d'engagements sur les enjeux et les choix liés à la consommation de fruits et légumes qui prévoit en particulier de renforcer la place des légumes et des fruits dans les cantines scolaires et universitaires ; la mise en place de nouveaux modes de distribution des fruits et légumes qui doit être une réponse aux nouvelles attentes des consommateurs et favoriser ainsi la consommation de ces produits marqués par une relative stagnation malgré les recommandations de santé publique de consommer au moins cinq fruits et légumes par jour. L'objectif de ce plan est de rapprocher les lieux de ventes des fruits et légumes des lieux de vie et de circulation des consommateurs. En tout état de cause, le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales souhaite promouvoir la consommation des fruits et légumes frais. A ce titre, il élabore un appel à projets visant à faciliter les nouveaux modes de distribution de ces produits en étroite concertation avec l'interprofession.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99333

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7224

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10666